

La biodiversité dans les PLU

Les points d'attention de la MRAe



l'Etat Initial
en matière de biodiversité

QUESTION 1

« Est-que les enjeux de biodiversité ont bien été hiérarchisés et spatialisés? »

> Carte « synthèse des enjeux » plus importante que les cartes des espèces/habitats

> Carte avec typologie simple pour une application simple:

• secteurs où enjeux biodiv « faibles » > zones U ou AU possibles

• secteurs où enjeux biodiv « moyens » > justifier les zones U/AU + règlement adapté

• secteurs où enjeux biodiv « forts » > zones A ou N avec règlement protecteur + outils réglementaires (EBC, EVP)

> Cartographie doit également :

- avoir limites précises à une échelle fine
- être en superposition avec le zonage du PLU



Niveau d'enjeux

■	Fort
■	Assez fort
■	Modéré

L'Etat Initial en matière de biodiversité

QUESTION 2:

« Est-que la commune a correctement élaboré sa *Trame Verte et Bleue*? »

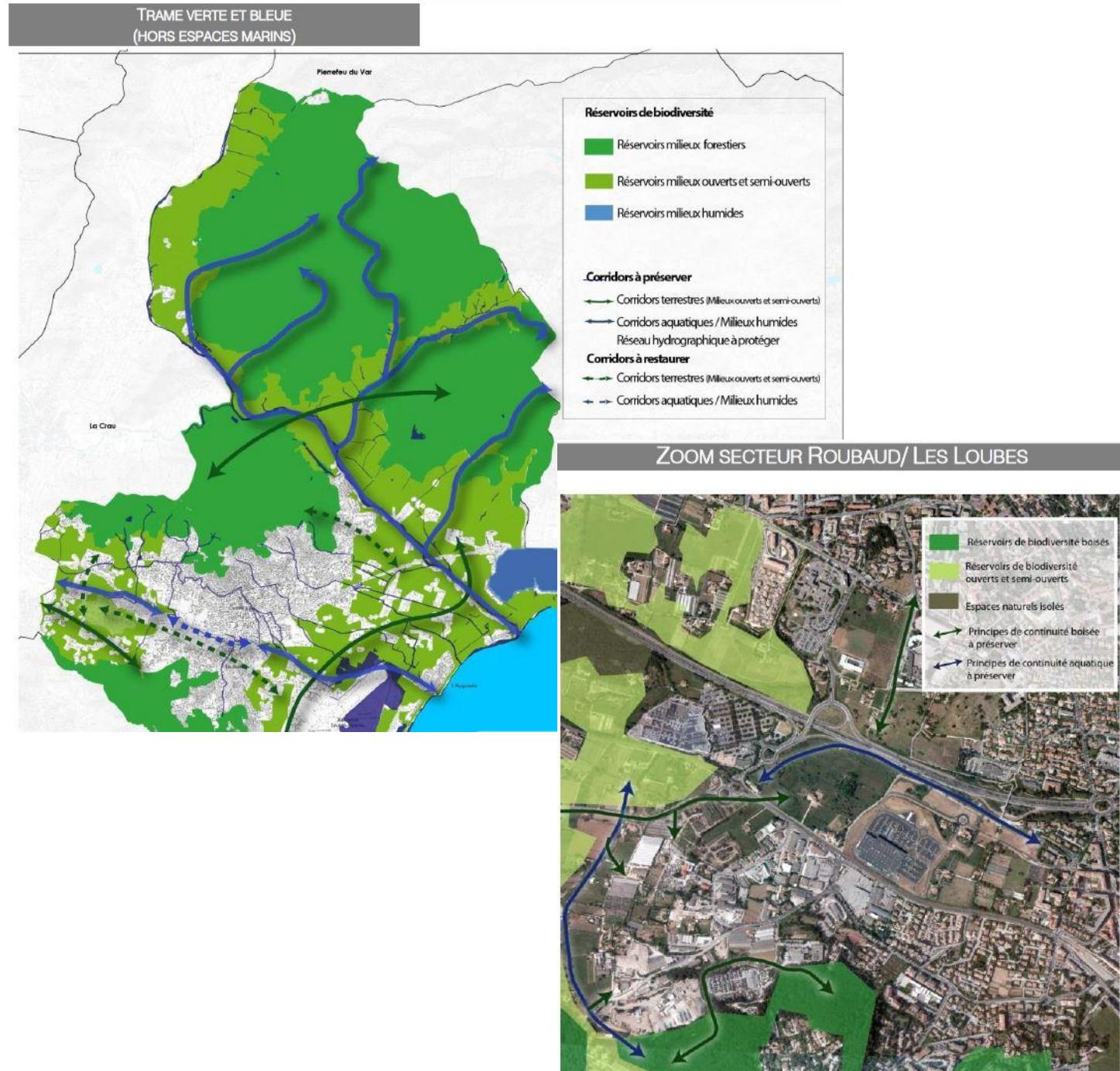
> corridors écologiques + réservoirs de biodiversité à échelle locale

> Pour cela:

- *Schéma Régional de Cohérence Ecologique + Scot*
- > structure de base de la TVB
- Prospections terrain > identifier les « micro-corridors » ou « réservoirs secondaires ».

> Cartographie de la TVB locale doit être :

- Exhaustive > ne pas oublier les secteurs où elle pourrait « gêner »
- fine et précise > zooms sur secteurs sensibles (« TVB intra urbaine »)
- Avec zonage du PLU en superposition



l'Etat Initial en matière de biodiversité

QUESTION 3:

« Est-que les enjeux de biodiversité ont été identifiés partout? »

> La commune doit notamment exposer « *les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable* »

= Etat initial plus poussé sur les futures zones constructibles

> Nécessite prospections de terrain

> Généralement plus ou moins fait sur les principales zones U

> Mais rarement fait sur :

- zones d'urbanisation à long terme 2 AU

- Emplacements Réservés

F.6 | St Martin Les Loubes

Situation

Le site des Loubes se situe à l'ouest de la zone urbaine en interface entre zone d'activités et zones agricoles. Il est délimité au Nord par la route des Loubes, au sud par le chemin de la source et à l'Ouest par un linéaire de boisement.

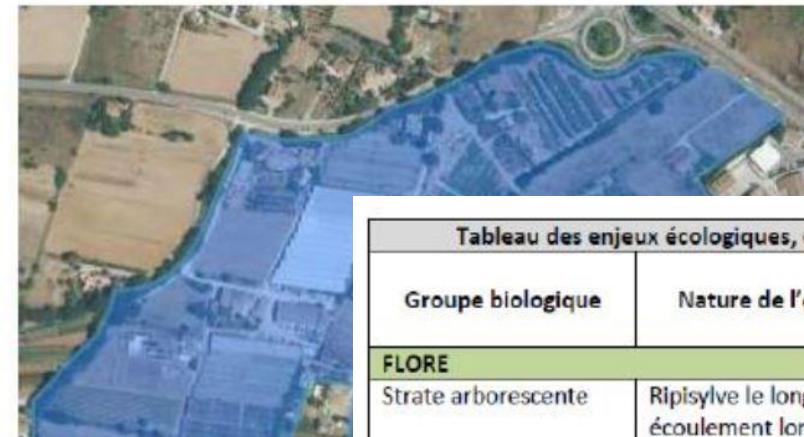
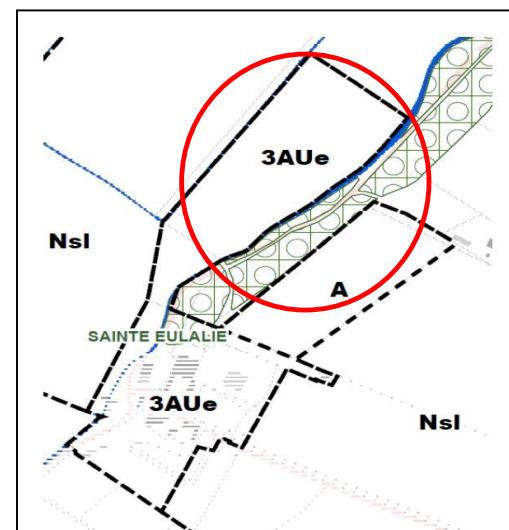


Tableau des enjeux écologiques, de protection et de bioévaluation de l'aire d'étude*			
Groupe biologique	Nature de l'enjeu	Niveau de risque potentiel lié à la destruction	Bioévaluation
FLORE			
Strate arborescente	Ripisylve le long d'un écoulement longeant la limite Ouest de la zone	Aucune protection, mais biotope intéressant	Enjeu faible
Strate arbustive	Négligeable dans le périmètre de l'aire d'étude	Nul	Sans intérêt
Strate herbacée	Plusieurs bulbeuses		



L'analyse des incidences en matière de biodiversité

QUESTION 4

« Est-que les incidences ont été évaluées de façon sincère? »

> Notion « *d'incidences brutes* »

> Doivent être évaluées plus précisément dans les « *zones revêtant une importance particulière pour l'environnement* »

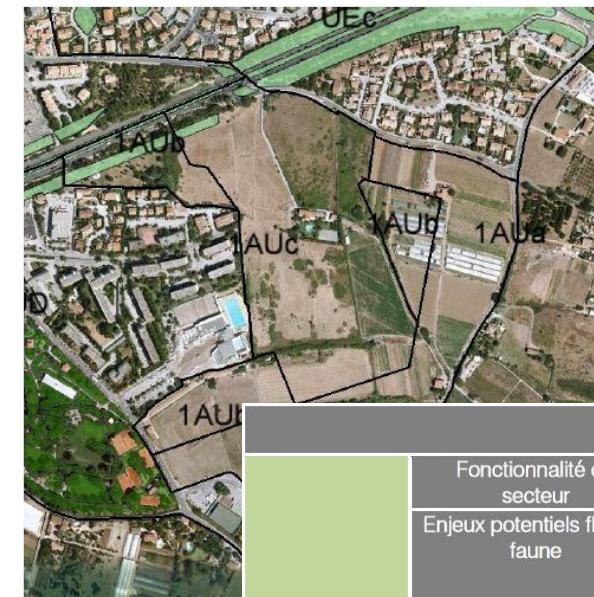
> Mais :

- pas de méthodologie imposée
- évaluations parfois peu argumentées

> *Incidences brutes* :

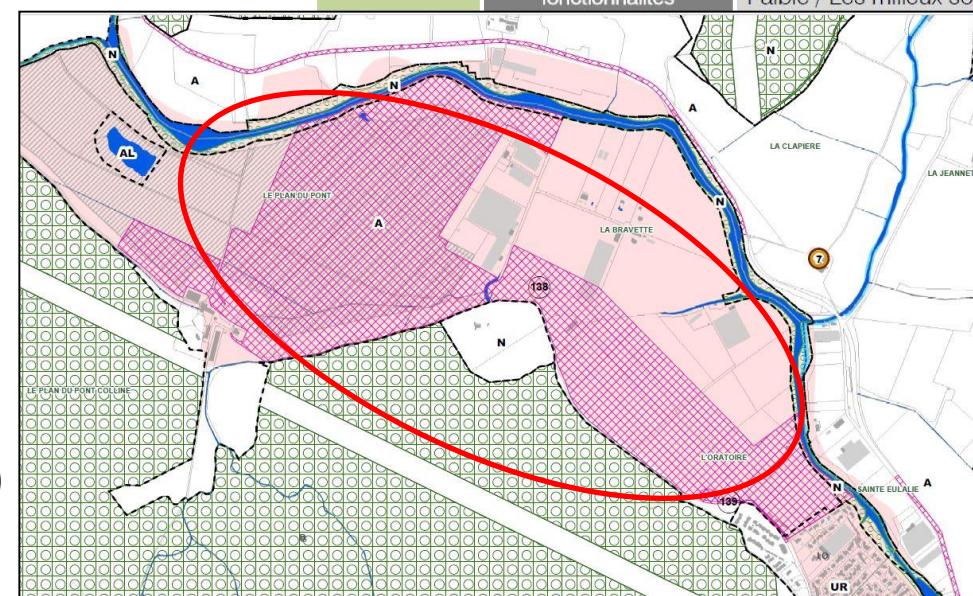
- souvent restituées de façon simpliste
- parfois volontairement sous-évaluée
- secteurs non évalués (2AU, Emplacements Réservés)

Les Rougières



EVALUATION DES INCIDENCES

Sur la biodiversité	Fonctionnalité du secteur	Secteur agricole composé d'une friche et de quelques fourrés en lisière
	Enjeux potentiels flore et faune	Arbres isolés, prolifération d'espèces invasives, pelouse sèche et végétation rudérale Espace ouvert comprenant une prairie sèche avec écoulements et stagnation d'un réseau d'irrigation présentant des enjeux modérés pour les amphibiens et les insectes.
	Bilan des incidences du projet sur les fonctionnalités	Faible / Les milieux sont banaux et peu intéressants.



L'analyse des incidences en matière de biodiversité

QUESTION 6

« Est-ce que les mesures de compensation sont satisfaisantes ? »

- Loi = Obligation « *d'absence de perte nette de biodiversité* »
- Si subsistent *incidences résiduelles* sur la biodiversité, il faut les *Compenser*
- Explique que souvent absence insincère d'incidences résiduelles afin d'éviter la compensation.

SI COMPENSATION

Principe = Les « pertes » de biodiversité doivent être compensées par des « gains de biodiversité »

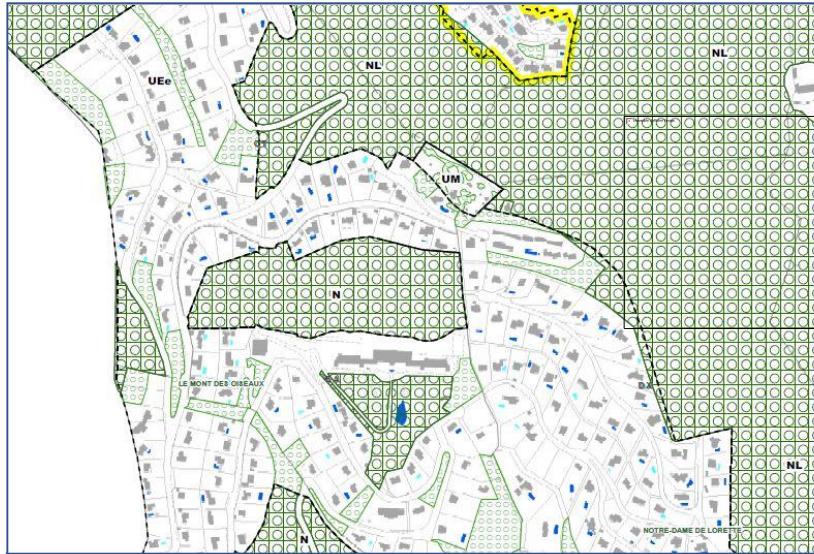
> Un « gain de biodiversité » ne peut être généré par la seule protection d'un espace naturel

Ex: EBC

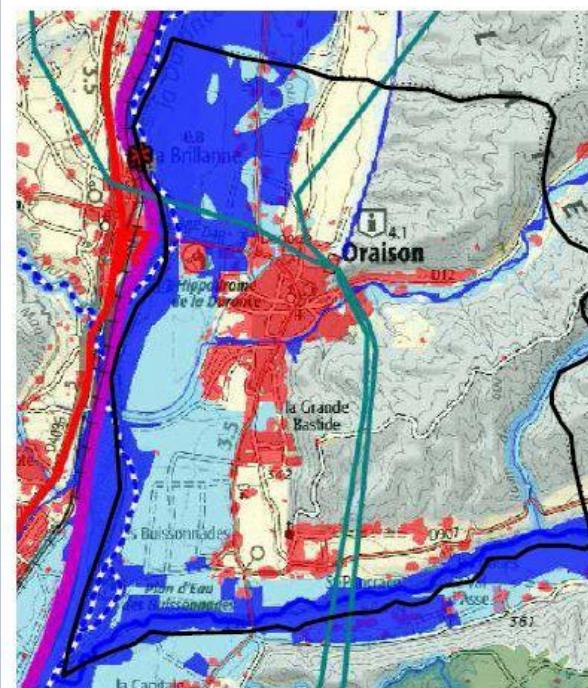
> le gain doit être généré par une action de restauration ET de protection « plausible »

Ex:

- ER pour rétablir une continuité écologique
- ORE pour améliorer capacité accueil d'un habitat



OBJECTIFS ASSIGNES AUX ELEMENTS DE LA TRAME Verte ET BLEUE – SRCE PACA



Recherche de préservation optimale

- Relais écologique, espaces de conciliation ou d'interface
- Réservoir de biodiversité en zones urbaines
- Corridor en zones urbaines

Trame verte

- Réserve de biodiversité
- Corridor

Trame bleue

- Réserve de biodiversité

Recherche de remise en état optimale

- Relais écologique, espaces de conciliation ou d'interface
- Réservoir de biodiversité en zones urbaines
- Corridor en zones urbaines

Trame verte

- Réserve de biodiversité
- Corridor

Trame bleue

- Réserve de biodiversité

Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau

- Ouvrage situé sur les cours d'eau classés
- au titre de l'art L.214-17 I 2° du Code de l'Environnement